

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en suite de convocation en date du 8 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Étaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT, Samir EL AABBAOUI, Elodie FLAMENT, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Daniel GOUBEL, Adjoint(e)s au Maire, Marie-Louise BOUSSEMARY, Alain SECONDA, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maria PARISIS, Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE, Virginie LORIOT, Lydie PETRO, Eva BOLOGNINI, Angélo ENNAS, Christophe HUON, Sylvain COLIN, Patrice GAC, Vincent MIQUET, Clément LAIGNEZ, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Étaient excusés :

Bruno ROSIER a donné procuration à Daniel GOUBEL.
Daniel VALCARCE a donné procuration à Christian MUSIAL.
Célia KHIARI a donné procuration à Samir EL AABBAOUI.
Luciana PREVOST a donné procuration à Maryline PRZYBYSZEWSKI.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Martine LAURENT, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

À l'unanimité des membres présents à la séance du 18 juin 2026, le Conseil Municipal :

- Valde le procès-verbal correspondant.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 4 juin au 20 août 2026, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la précision apportée au périmètre de la délégation du Maire relative aux actions en justice (Article 16°), les autres délégations restent inchangées.
- **Institue** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), qui se substitue aux anciens dispositifs de taxation des logements vacants. Cette taxe est applicable, à compter du 1^{er} janvier 2027, aux logements non meublés vacants depuis au moins deux ans.
- **Autorise** le Maire à se porter enchérisseur pour le compte de la commune, afin d'acquérir la licence de débit de boissons de 4e catégorie mise aux enchères suite à la liquidation judiciaire de l'établissement « Les Variétés », actuel titulaire de la licence.
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant à la convention de coopération publique-publique entre la Commune de LEFOREST et la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour la piscine municipale, afin de l'étendre aux ALSH relevant de son territoire et d'actualiser le volume de créneaux réservés ainsi que les tarifs correspondants.
- **Actualise** la grille tarifaire de la piscine, conformément à l'avenant à la convention publique-publique préalablement actée avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault, afin d'étendre aux ACM le tarif groupe déjà appliqué à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.
- **Accorde** une subvention exceptionnelle de 1 700 € à l'association du Comité des Fêtes de la Gare, qui portera financièrement l'édition 2026 des journées des Droits de l'Enfant.

- **Accorde** une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Leforest Karaté Shotokan pour l'utilisation du dojo du collège afin de couvrir le montant du loyer demandé par le Département 62.
- **Accorde** une subvention exceptionnelle de 500 € au Comité des Fêtes de la Gare, qui portera financièrement l'organisation de la manifestation : Quartiers d'Hiver 2026.
- **Accorde** une subvention de 200 € à chacune des 19 associations locales ayant participé au défilé du 13 juillet 2026, en reconnaissance de leur contribution au développement culturel et à la vie locale de la commune.
- **Fixe la tarification** du spectacle d'humour de Mélodie Fontaine, programmé le 27 novembre 2026 à la salle Gilbert Marquette, à 10 € pour les Leforestois, 17 € pour les extérieurs.
- **Approuve** l'attribution à l'association des parents d'élèves de l'école Voltaire d'une aide au financement du voyage de fin d'année scolaire 2027 d'un montant de 4300 € dont 300 € dans le cadre de la redynamisation de l'association et 80 € par élève de CM2 participant au voyage au Puy du Fou (2 jours).
- **Actualise** le cadre réglementaire applicable aux heures complémentaires et aux heures supplémentaires, notamment pour préciser la liste des emplois éligibles, ainsi que les modalités de compensation (repos compensateur ou indemnisation) et de majoration (nuit, dimanche, jours fériés).
- **Approuve** la création de 2 postes en contrat PEC pour une durée de 9 mois à raison de 20 heures hebdomadaires pour un agent polyvalent des écoles et une ATSEM suite à la pérennisation en juin dernier, par l'inspecteur, de la dernière classe de maternelle à l'école Rostand.
- **Approuve** la création d'un service civique autour des actions en lien avec la préservation de l'environnement au travers de la sensibilisation au tri des déchets hors foyer, d'animations autour de la démarche « anti-gaspi », pour une durée de 12 mois renouvelable à raison de 24 heures hebdomadaires.
- **Actualise** le tableau des effectifs afin de répondre aux besoins d'avancement de carrière, de nomination ou de recrutement en 2026.
- **Approuve** la mise en place d'un « coffre-fort numérique agent » proposé par le CDG62 afin d'anticiper les obligations légales en matière de dématérialisation des bulletins de paie et des documents RH.
- **Soutient** la motion pour le maintien du guichet de la Gare de Leforest.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h37.

La Secrétaire de séance,


Martine LAURENT



Le Maire,


Christian MUSIAL

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en mairie et disponible en audio sur le site internet de la ville www.villedeleforest.fr